

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des  
États-Unis d'Amérique*

Ottawa le 29 juin 1973.

No. FLA-363

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 124 en date du 29 juin, 1973 dans laquelle il est proposé que les conditions énoncées dans ladite Note et dans son Annexe, conformément à l'entente intervenue entre les représentants de nos deux Gouvernements à ce sujet, régissent l'utilisation des installations de l'aéroport de Goose Bay par les États-Unis après le 30 juin 1973.

Je suis heureux de vous informer que la proposition énoncée dans votre Note agréée à mon Gouvernement qui accepte en outre que votre Note et son Annexe, et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent, entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1973 et le demeurera jusqu'au 30 juin 1976.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

MITCHELL SHARP

Le secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures  
Son Excellence l'Honorable Adolph W. Schmidt,  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique  
Ottawa.